



## COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE UNIQUE D'ADMINISTRATION CENTRALE DU 9 NOVEMBRE 2021 EN VISIOCONFÉRENCE

Le comité technique d'Administration Centrale Unique s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal BERNARD, DRH, assisté de Mme Marie-Françoise LEMAITRE, Adjointe du DRH, de Mme Anne LIRIS, Cheffe du service stratégie, compétences et vie au travail, de Mme Fabienne BOUSSIN, Cheffe du service transformation numérique et gestion de proximité, de Mme Martine LABORDE-CHIOCCHIA, Adjointe de la cheffe du service transformation numérique et gestion de proximité, de M. Laurent JUGEAU, Responsable de la coordination et animation du projet de service et de Mme Dayan CISERANE, Chargée de mission études juridiques.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- 1. *Présentation de la réorganisation de la DRH (pour avis) ;*
- 2. *Questions diverses.*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Président à 14H30.

Le secrétariat adjoint de séance est assuré par Mme BATREL (UFSE CGT).

Le président rappelle le point inscrit à l'ordre du jour et informe les représentants du personnel de la démission du CTAC de Mme Sandra BERNARD et la remercie pour ses apports aux débats au sein de cette instance. Il accueille Mme Martine LABORDE-CHIOCCHIA ainsi que M. Laurent JUGEAU qui viennent renforcer les équipes de la DRH.

En l'absence de déclaration liminaire, le président précise que l'OTE bouleverse le fonctionnement de la DRH des ministères sociaux qui doit accompagner **les services des ressources humaines des régions et des départements qui sont désorganisés**. En lien avec le ministère de l'intérieur, la DRH des ministères sociaux assure la formation des équipes locales et organise des séminaires destinés à soutenir les collègues des territoires, les accompagner et faciliter la réalisation de leurs missions.

Des séminaires sont organisés - un premier séminaire s'est déroulé les 9 et 10 septembre dernier à Lyon et un second se déroulera à Lille dans les jours prochains, réunissant l'ensemble des responsables RH des territoires.

Le président rappelle que la CLC de la DRH s'est réunie hier, après une longue période d'absence, et sans se substituer aux instances élues, a donné lieu à une concertation constructive.

Le président rappelle qu'il s'était engagé à présenter aux agents et aux représentants du personnel un premier bilan de la réorganisation de la DRH. Après deux ans, SDGAP devait évoluer en douceur, projet qui a été ralenti par l'OTE.

Le bureau, cellule de base, est conservé et il salue le travail réalisé par Mesdames Anne LIRIS et Fabienne BOUSSIN pour les ajustements organisationnels trouvés pour l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents et la recherche d'une rationalisation des activités, en excluant toute perturbation des agents et des missions. Ainsi, tous les chefs de bureau ainsi que les agents conservent leurs missions et la cohésion des équipes est sauvegardée. Les postes vacants seront pourvus en début d'année 2022.

Le président donne la parole à Mme Anne LIRIS qui précise que les ajustements avaient déjà été présentés. Elle rappelle que les ajustements dans les modalités d'organisation du service stratégie, compétences et vie au travail se fondent sur les constats des agents qui a conduit la Cheffe de service à engager en avril 2021 une démarche participative de coconstruction d'un projet de service qui répond aux problématiques identifiées lors des ateliers conduits l'été dernier sur les ressources humaines de proximité, la numérisation des procédures, la mise en qualité des données, le contrôle interne des actes, les procédures transversales, l'évolution du métier de GA-payeur, la communication, la comitologie et le télétravail. Des réunions d'information ont été organisées avec les agents et les organisations syndicales et des formations d'une durée de six jours ont été dispensées aux encadrants des deux services dans des groupes mixtes pour favoriser le travail interservices.

Ainsi, la DRH conserve les deux services que sont le service « stratégie, compétences et vie au travail » et le service « transformation numérique et gestion de proximité ».

Le service « stratégie, compétences et vie au travail » composé de trois pôles :

- Pôle « fabrique RH » pour la professionnalisation, le développement des partenariats externes, le développement des bonnes pratiques RH et des innovations associées, qui comprend trois départements :
  - Département partenariats et diversification des parcours individuels
  - Département égalité professionnelle et diversité
  - Professionnalisation et campus RH
- Pôle pilotage des ressources
  - Département allocation des ressources, recrutement et politique de rémunération
  - Département Formation et GPEEC
  - Département dialogue social et expertise statutaire
- Pôle QVT, prévention et action sociale
  - Département QVT et médecine de prévention
  - Département innovation et action sociale
  - Département procédures individuelles et prévention des conflits.

Les départements « Processus évaluation » et « animation des réseaux » rejoignent le Cabinet du directeur en raison de leurs missions transversales.

Mme Anne LIRIS passe la parole à Mme Fabienne BOUSSIN qui présente la réorganisation du service « transformation numérique et gestion de proximité ».

Ce service comprend :

- Bureau de l'encadrement supérieur
- Pôle coordination RH relations partenaires
  - Responsable de la coordination

- Bureau coordination RH/ communication QVT/ secrétariat transverse
- Bureau pilotage RH de proximité relations partenaires
- Pôle des corps communs
  - Bureau des agents administratifs de catégorie A
  - Bureau des agents administratifs de catégories B et C
  - Bureau des agents contractuels
- Pôle des corps spécifiques
  - Bureau des agents de la filière santé/social
  - Bureau des agents de la filière travail
- Pôle transformation numérique, performance et qualité
  - Bureau des retraites et qualité des CIR
  - Bureau de la transformation numérique
  - Bureau d'appui à la gestion et aux opérations de rémunération.

La nouvelle organisation du service proposée regroupe les bureaux existants en pôles, sans chef de pôle afin de ne pas créer d'échelon hiérarchique intermédiaire, mais vise la coordination et la mutualisation des actions et l'arrêt du travail en « tuyau d'orgue ».

Les procédures internes seront révisées pour assurer une meilleure transversalité entre les deux pôles de gestion et le pôle « transformation numérique, performance et qualité » et un pôle « coordination RH, relation partenaires » est créé pour répondre aux besoins soulignés par les agents en matière de communication, de secrétariat et de partage avec les RH de proximité.

L'adjointe de la cheffe de service est positionnée sur les relations avec les partenaires habituels du service, DGAFP, Ministère de l'intérieur, DREETS, DRIETS, CBCM, CISIRH, etc.

Sur les postes vacants, des fiches de postes seront publiées très rapidement.

Le président remercie Mmes LIRIS et BOUSSIN.

Les représentants du personnel rappellent le protocole SDGAP et souhaitent connaître la date de la réunion du comité de suivi.

Le président indique que son cabinet a sans doute fixé une date sur le mois de décembre. Les représentants du personnel seront avisés dans les prochains jours.

En l'absence de questions, le président demande l'organisation du vote.

Après rappel des représentants ayant voix délibérative, Mme CISERANE enregistre de vote de chacun des représentants du personnel en demandant une confirmation du vote par courriel.

**Vote sur ce projet de réorganisation de la DRH des ministères sociaux :**

**ABSTENTION : 6 (2 UNSA, 3 CFDT, 1 CGT)**

## ➤ QUESTIONS DIVERSES

- **Sur les élections de 2022**, quel sera le périmètre des CSA, quelles sont les dates des groupes de travail et modalités retenues pour les CAP:

Le président passe la parole à Mme Marie-Françoise LEMAITRE qui précise que la DRH est actuellement mobilisée sur les élections de décembre 2021 au sein des DREETS, DRIETS et DEETS.

**La DGAFP a fixé la date des élections de 2022 au 8 décembre**, date qui permettra de fixer le planning à rebours et d'organiser les groupes de travail à l'issue des élections de 2021. En ce qui concerne les CAP, des points de désaccord persistent avec la DGAFP sur les catégories et les corps ; en outre, la DGAFP a oublié la CCP et doit publier un texte.

Le président signale qu'il envisage une formation commune sur les nouvelles instances et notamment sur la commission santé – sécurité des CSA.

- **Sur la question de la révision de l'IFSE tous les trois ans** : Mme Fabienne BOUSSIN rappelle que la révision triennale de l'IFSE donne lieu à une notification après entretien entre le responsable et l'agent, que son montant soit en augmentation ou stable. La campagne a été lancée en septembre 2021 et les notifications par les BRHAG et managers sont en cours actuellement pour une mise en paiement qui s'étalera entre novembre et janvier prochain dans les directions selon les mêmes règles que l'année dernière. La note a été adaptée pour les services déconcentrés sur les mêmes bases. Chaque directeur communique la liste des agents retenus et informe les agents retenus ou pas.

En l'absence de question complémentaire, le président remercie les participants et procède à la clôture de la séance.

Clôture de la réunion à 15H30.

